

CLARA

Climate Land Ambition and Rights Alliance

Déclaration de CLARA (Alliance pour le Climat, les Terres, l'Ambition et les droits) à l'occasion de la clôture de la COP 26

La science est claire : nous faisons face à un "Code Rouge pour l'humanité". La COP 26 a commencé avec une rhétorique promettant de "maintenir l'objectif de 1.5 degré en vie". Cependant, une fois de plus, cette COP n'a pas su écouter la science et n'a pas accordé de crédit aux voix des peuples qui résonnent à l'extérieur des salles de négociation de la COP et à celles qui descendent dans la rue pour réclamer la justice climatique.

L'accord sur le Comité de Glasgow sur les approches non marchandes et le programme de travail à venir constituent toutefois un point positif. CLARA est engagé à ce que ces approches réussissent pour permettre une coopération renforcée en matière d'atténuation et d'adaptation, afin de fournir aux communautés le soutien dont elles ont besoin pour agir en faveur du climat.

Mais les mécanismes basés sur le marché dans le reste de l'article 6 risquent de saper une véritable action climatique avec des compensations qui ne renforcent en rien l'ambition de maintenir l'augmentation de la température en dessous de 1,5 degré.

Les échecs se poursuivent

Six ans après l'adoption de l'Accord de Paris, et plus d'une décennie après l'engagement initial, les pays développés n'ont pas tenu leur promesse de financement du climat de 100 milliards par an pour les pays en développement, reconnaissant ainsi leur responsabilité historique dans la crise climatique.

Malgré cet échec persistant, la COP 26 n'a pas apporté de nouveaux engagements ni même de plan de mise en œuvre pour respecter cette promesse ou pour couvrir ce qui manque toujours.

La présidence britannique, après avoir passé une grande partie de l'été à parler du potentiel de la COP 26, n'a pas réussi à persuader les Etats à relever suffisamment leurs ambitions. Il n'y a aucun moyen d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sans réduire les émissions de 45% par rapport aux niveaux de 2010 d'ici 2030. Le résultat de cette COP ne démontre en aucun cas un réel engagement permettant d'atteindre cet objectif crucial.

Les pays riches, en particulier les États-Unis, ont une fois de plus bloqué les actions nécessaires à la mise en place d'un mécanisme de financement pour les pertes et dommages. Ces Etats ne reconnaissent pas leur responsabilité historique dans la crise climatique et bloquent l'ambition nécessaire.

Appels à l'équité, à l'ambition et au changement de paradigme

Il n'est pas nouveau qu'une COP soit le théâtre d'une pléthore de nouvelles promesses et d'engagements de la part des pays développés et de divers acteurs non étatiques utilisant souvent le lieu de la COP, mais en dehors du cadre des actions multilatérales sur le climat. Ces actions parallèles ne traitent pas de l'inégalité inhérente que ces promesses propagent, leur nature excluante, et les impacts réels qu'elles peuvent avoir sur les droits des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes, des paysan.e.s, des pêcheur.se.s et des travailleur.se.s qui sont les plus touchés par la crise climatique mais les moins responsables.

Il est clair pour les membres de CLARA que la nécessité d'une action climatique immédiate ne peut être accélérée par de faux espoirs et de fausses solutions dans la course folle aux engagements de neutralité carbone et autres « solutions fondées sur la nature ».

Fiche descriptive sur les résultats de l'article 6

Les membres de CLARA sont profondément préoccupés par le fait que la décision sur les mécanismes de l'Article 6 crée des failles si importantes qu'elles pourraient éliminer toute possibilité d'amener le monde sur une trajectoire de 1,5°C.

- **Bien** : Seule une approche non-marchande, basée sur une ambition fondée sur la science et une équité éclairée de l'aspect historique, peut sauver l'humanité et notre planète du code rouge.

- **Bien** : CLARA se félicite de l'avancée et du mouvement positif en faveur d'un mécanisme climatique non-marchand par le biais de l'article 6.8 et exhorte les parties à renforcer le programme de travail et à accélérer sa mise en œuvre dans le temps pour répondre aux besoins de mesures d'atténuation et d'adaptation, de transfert de technologies, de renforcement des capacités et de mobilisation de fonds publics supplémentaires pour relever le niveau d'ambition et remédier aux inégalités, encore exacerbée par la pandémie de COVID.

- **Moyen** : Les textes opérationnels de l'article 6 incorporent un langage sur les droits humains, y compris les droits des peuples autochtones. Mais cela reste faible et le texte n'inclut pas les droits dans des parties clés tels que les activités couvertes par le 6.4. ainsi que la référence aux normes essentielles, dont le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé.

- **Mauvais** : Il existe des risques majeurs que les mécanismes de marché carbone contribuent à ne rien échanger d'autre que du vent et exacerbent la crise climatique en permettant aux gouvernements et aux entreprises de poursuivre leurs activités comme si de rien n'était, même avec une pléthore de nouvelles normes et de nouvelles règles comptables.

- **Mauvais** : dans le même temps, ils risquent d'avoir des répercussions irréversibles sur la nature - terres, forêts et océans - et sur les communautés vulnérables et marginales - les peuples indigènes et les communautés locales, les femmes, les pêcheur.se.s, les paysan.ne.s et les travailleur.se.s.

- **Mauvais** : Les marchés et les politiques climatiques dictés par les entreprises et les négociants en carbone ont pour principal objectif de réduire les coûts de l'atténuation pour le secteur privé. Un objectif aussi limité et égoïste ne permettra jamais de réaliser les changements sociaux, économiques et environnementaux nécessaires. Nous avons besoin d'un changement de paradigme. Nous devons immédiatement sortir des énergies fossiles. La nature ne doit pas devenir le moteur de la création de nouvelles marchandises sous la forme de compensations de carbone qui ne pourront jamais compenser l'utilisation de combustibles fossiles. Nous avons besoin d'un partage équitable et d'un financement adéquat pour une action climatique concrète menée par les communautés en première ligne face aux impacts de la crise climatique.

- **Mauvais** : L'adoption de l'article 6.4 pourrait donner lieu à un afflux d'argent spéculatif sur le carbone, déconnecté des actifs naturels sous-jacents sur lesquels les crédits sont basés. L'émergence d'un marché de "subprimes" pour des crédits bon marché est une préoccupation sérieuse qui a à peine été prise en compte par les Etats. Mais l'Association internationale pour l'échange de droits d'émission continue de plaider en faveur de mesures qui créent les conditions d'un échange de carbone au niveau mondial.

- **Mauvais** : Les règles permettent le report des crédits de réduction d'émissions provenant des MDP (Mécanismes de Développement Propre) datant de 2013 et autorisés à être utilisés dans les premières contributions nationales déterminées des pays.

- **Mauvais** : Faible engagement en faveur de l'atténuation globale des émissions mondiales (OMGE), sans obligation d'annuler les crédits du 6.2 (Etats) pour contribuer à l'OMGE et seulement une obligation d'annuler automatiquement seulement 2 % des crédits du 6.4 (entreprises).

- **Mauvais** : Indépendamment des résultats des négociations de l'article 6, reconnaissant la science et en gardant à l'esprit le seuil de 1.5 degré, CLARA croit fermement que les marchés du carbone, la compensation et les MDP issus de Kyoto, rebaptisés mécanisme de développement durable, sont des réponses contre-productives au Code Rouge.

CITATIONS DES MEMBRES DE CLARA

Myrto Tilianaki, Chargée de plaidoyer pour la justice climatique, CCFD - Terre Solidaire :

"L'adoption de l'article 6 et la reconnaissance des marchés carbone portent atteinte à l'intégrité de l'Accord de Paris en faisant des marchés et de la compensation carbone un levier d'action majeur. La compensation carbone met en péril l'objectif de 1,5°C. Ce n'est pas une coïncidence si les grands pollueurs ont multiplié les annonces de neutralité carbone et encouragé les marchés carbone lors de la COP26 : cela leur permet de poursuivre leur " business as usual " sans prendre de mesures climatiques ambitieuses."

Souparna Lahiri, Conseiller en politique climatique, Global Forest Coalition :

"La COP26 n'a pas réussi à apporter la "correction de trajectoire" tant attendue. La CCNUCC et la présidence britannique ont succombé aux tactiques dilatoires des pays du Nord, tout en cédant au commerce du carbone et le lobby puissant des énergies fossiles, en propageant de fausses solutions

et la neutralité carbone, en livrant l'atténuation du climat aux marchés du carbone, aux accapareurs de terres et aux colonialistes du carbone. Les Etats ont non seulement fait des compromis sur l'ambition, l'équité et la réduction des émissions, mais ils ont également enfreint le droit à la vie et aux moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales déjà vulnérables, des femmes, des jeunes, des paysans et des pêcheurs qui conservent et se nourrissent de nos terres, nos forêts et nos océans. Le CODE ROUGE, pour la survie de notre Terre Mère, est franchi."

Steve Suppan, Ph.D., Analyste politique principal, Institut pour la politique agricole et commerciale (IATP) :

"Il est encourageant de constater que la COP va enfin commencer à mettre en œuvre l'article 6.8 et à financer l'adaptation des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Cependant, étant donné l'exclusion, dans presque tous les cas, de compensations par le secteur des terres par la norme Corporate Net Zero de l'Initiative Science Based Targets, il est très inquiétant que la COP décide de mettre en œuvre l'article 6.2 et 6.4, non pas en tant que mécanisme de coopération internationale pour parvenir à l'atténuation globale des émissions mondiales (OMGE) pour une trajectoire de 1,5° C, mais comme un cadre pour un marché de crédits de compensation des émissions des Etats et du secteur privé.

Ce marché fournira les actifs sous-jacents des échanges de contrats à terme et de swaps de compensation des émissions mondiales sans obligation d'OMGE. Ce marché fournira les actifs sous-jacents de la compensation sans les obligations de l'OMGE et sans la supervision de la COP. "

Clara Alibert, chargée de plaidoyer droit à l'alimentation et climat, Secours-Catholique-Caritas France (SCCF) :

" La question du respect des droits de l'homme n'aurait pas dû être secondaire dans les négociations de l'article 6 ! Pourtant, à la lecture du texte final, c'est bien le cas. Le langage est trop faible et pas assez opérationnel, aucune référence au consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones, absence de référence aux normes internationales des droits de l'homme... Ce résultat final est décevant quand on sait les dangers que représentent les marchés du carbone pour les communautés qui sont les moins responsables des dérèglements climatiques."

Gry Bossen, coordinateur politique, Forest of the World:

"Après 6 ans de négociations sur le développement d'un mécanisme de marché, nous n'avons plus de temps pour cette idée que l'on peut payer ses émissions en achetant des réductions de gaz à effet de serre ailleurs dans le monde. Il est donc décevant que les parties présentes à Glasgow aient insisté pour développer un mécanisme de marché qui n'a vraiment pas sa place dans notre lutte contre les changements climatiques. Et plus encore, un mécanisme qui risque d'ouvrir la voie au commerce de pratiques qui n'ont aucun effet sur le climat, et qui, dans le même temps, permettent aux gouvernements et aux entreprises de continuer à émettre comme ils le font habituellement. C'est le tout le contraire de ce que prescrit l'Accord de Paris".

Erika Lennon, avocate principale au Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL) :

"De mauvaises règles sur l'article 6 vont vider l'ambition. Les règles relatives au commerce du carbone déterminent en fin de compte comment les actions mises en œuvre dans le cadre de

l'accord de Paris peuvent avoir un impact sur les personnes et les écosystèmes. En se précipitant pour conclure un accord à Glasgow, où de nombreuses voix ont été exclues des salles, les négociateurs sont parvenus à un accord qui, tout en incluant des références au respect des droits humains, y compris les droits des peuples autochtones, ne respecte pas pleinement les normes internationales en matière de droits de l'homme, notamment le droit des peuples autochtones au consentement libre, préalable et éclairé ; il permet le report risqué de crédits de pacotille provenant du mécanisme de développement propre (MDP) qui a échoué ; et il ouvre

des échappatoires permettant l'afflux de crédits non autorisés, y compris une vague de nouveaux crédits basés sur de fausses solutions climatiques.

Les failles créées à Glasgow risquent de saper la véritable action climatique avec des compensations qui ne font rien pour renforcer l'ambition de limiter la hausse des températures en dessous de 1,5°C et qui ne serviront qu'à intensifier l'urgence climatique, ce qui constitue une menace importante pour le respect des droits humains."

Peter Riggs, coordinateur, CLARA :

"Cette décision ne nous a pas rapproché de la trajectoire de 1,5 degré, et n'a pas non plus fait grand-chose pour remédier au grave manque de financement pour l'adaptation. Les dernières parties du manuel d'application de l'Accord de Paris ont été complétées, en particulier l'article 6, mais sans garantie en matière d'atténuation. Nous saluons toutefois chaleureusement l'adoption du mécanisme non-marchand de l'article 6.8 - qui est peut-être le seul résultat de la COP qui montre une nouvelle ambition réelle."

Teresa Anderson, coordinatrice climat, ActionAid International :

"Le texte encadre l'objectif global d'atténuation d'une manière très inquiétante. Le langage du "zéro net d'ici 2050" est tellement simplifié qu'il est facile pour les pays et les entreprises de s'en tirer sans rien faire pour réduire les émissions pendant des décennies.

Le « zero net » net est une astuce comptable qui signifie que ce résultat va probablement entraîner une recherche désespérée de terres pour de nouvelles plantations d'arbres destinées à séquestrer du carbone. Cela va probablement déplacer les communautés du Sud - petits exploitants agricoles, peuples indigènes, femmes et jeunes filles, qui souffrent encore une fois pour résoudre un problème qu'elles n'ont jamais causé.

Il n'y a pas assez de terres sur la planète pour compenser toutes les émissions cachées dans les objectifs du "zéro carbone". Cet objectif nous prépare à l'échec, à l'accaparement des terres - ou probablement aux deux."